



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2016

La réunion s'est ouverte à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr Jacques TIMMERMANS, Mr Etienne BADOT, Mr D.ZANOUN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Etude des comptes administratifs et comptes de gestion provisoires 2015

II. Débat d'orientation budgétaire en vue de l'élaboration du BP 2016

III. Vote des taux des taxes locales 2016

En l'absence des documents budgétaires émanant des services de la trésorerie de Gex, les points 1, 2 et 3 sont ajournés de l'ordre du jour et reportés à a prochaine réunion de conseil.

IV. Demande de subvention à la région pour travaux ONF

Le Conseil Municipal de Mijoux sollicite le concours de la région Rhône Alpes pour une aide aux travaux sylvicoles de dégagement sur une surface de 7.5 hectares sur les parcelles O et N de la 2^{ème} série de la forêt communale de Mijoux.

Le pourcentage de l'aide sollicitée sur les 7.5 hectares de la forêt communale est de 30% sur un montant H.T. de 2274 euros soit 684 euros.

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier d'aide sylvicole à la région Rhône Alpes pour 2016.

V. Reconduction de la convention avec le département de l'Ain pour la délégation de compétence du transport scolaire

Un point information est fait sur la compétence transport. Le conseil vote favorablement pour la reconduction de la convention avec le département de l'Ain pour une durée d'un an.

VI. Modification du tableau des emplois

La modification proposée, qui concerne principalement les agents affectés au fonctionnement de l'école est acceptée.

IV. Questions et Délibérations diverses

Demande du centre de gestion de l'Ain pour consulter au nom de la commune les organismes susceptibles de faire une offre de contrat pour assurer le personnel : accepté

Le conseil vote favorablement à la demande de la SEMCODA pour que la commune se porte caution à hauteur de 30 % des prêts relatifs au réaménagement du bâtiment anciennement hôtel Le Gabelou dernièrement acquis par la SEMCODA.

Comme l'exige la réglementation, la commune doit faire réaliser le diagnostic accessibilité handicapés des bâtiments communaux. Le devis présenté par la société APAVE est accepté à l'unanimité.

Demande de la Réserve Naturelle pour poser des panneaux d'information sur certains bâtiments communaux : accepté.

Il est 19h30 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.